

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Walferdange que la Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics et le Ministre des Affaires intérieures ont approuvé respectivement le 21 octobre 2025 et le 28 octobre 2025 la délibération du conseil communal du 13 octobre 2025 (point 11c de l'ordre du jour) portant confirmation d'un règlement temporaire de circulation à l'occasion des travaux du syndicat intercommunal SIDERO en vue de la construction d'un bassin d'orage et de la pose de conduites dans la rue de Bridel (CR181) et dans la rue Am Becheler (CR 181) à Bereldange:

Suppression temporaire d'une circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles

Du lundi 22 septembre 2025 de 07.00 heures jusqu'au vendredi 31 juillet 2026 à 18.00 heures, la circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, dans la rue Bour à Bereldange est supprimée temporairement.

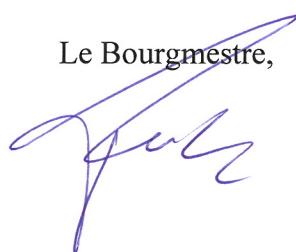
Walferdange, le 4 novembre 2025.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber